



**Ecole Supérieure de Journalisme, des Métiers de l'Internet et de la Communication**

### **Bourse d'excellence Ejicom, édition 2016**

Dans le but d'encourager l'excellence et de favoriser la recherche dans le domaine des médias, de l'information et de la communication, Ejicom lance un appel à candidatures pour l'édition 2016 de ses « Bourses d'excellence ».

#### **Objectifs**

- Encourager l'excellence et promouvoir la recherche dans le secteur des médias, des TIC et de la communication, en conformité avec les missions et valeurs d'Ejicom.
- Soutenir de jeunes Africains méritants qui souhaitent poursuivre leurs études par une spécialisation dans les secteurs susvisés et qui ne disposent pas de ressources financières suffisantes pour réaliser leur rêve.

#### **Critères d'attribution**

Les postulants doivent être titulaires d'au moins une licence en journalisme ou communication et justifier d'un bon cursus académique.

Les jeunes disposant d'une première expérience professionnelle dans le secteur des médias et de la communication sont encouragés à postuler.

Les bourses sont ouvertes à tous les ressortissants africains, mais la bourse ne couvre pas de frais de voyage pour les candidats qui résident hors de Dakar.

#### **Montant de la bourse**

Une Bourse d'excellence Ejicom comprend la prise en charge totale des coûts de formation à Ejicom pour une durée de deux ans, en plus d'un pécule mensuel de 60.000 FCFA pendant toute la durée de la formation.

**Nombre de bourses disponibles : deux (02)**

#### **Dossier de candidature**

Le dossier de candidature comprend :

- Une demande motivée adressée au Directeur d'Ejicom ;
- Un curriculum vitae daté et à jour ;
- Une copie du Baccalauréat et des diplômes et relevés de notes des études post-bac ;
- Un article, essai ou dissertation de 1000 mots sur une problématique touchant le secteur des médias et/ou de la communication.

Les dossiers de candidature sont à envoyer par email à l'adresse [info@ejicom.com](mailto:info@ejicom.com) ou à déposer au service de la scolarité de l'établissement au plus tard le **30 novembre 2016** à 18h, délai de rigueur.